



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 08 novembre 2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 08 novembre 2016, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Convocation du 25 octobre 2016

Date d'affichage du 14 novembre 2016

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 5
- votants : 5

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres excusés :

Jean-Philippe HARTMANN, Vice-Président

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

DELIBERATION N°B055-12-2016

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2016

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 14 octobre 2016 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B056-12-2016

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LE LOT N°12
« ELECTRICITE »**

LE BUREAU,

- VU** le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
- VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°012-02-2015 du Comité Directeur du 03 mars 2015 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Bureau N°B056-13-2015 du 10 novembre 2015 portant attribution du marché n°2015-07- lot 13 « Electricité » à la société SPIESSER ;

CONSIDERANT qu'il est apparu plus économique d'alimenter en électricité le nouveau bâtiment à partir des réseaux existant que de le raccorder sur la ligne à haute tension route de Dachstein ;

1° APPROUVE la signature d'un avenant d'un montant de 12 080,00 € HT pour le branchement sur le compteur existant comprenant la mise en place d'un disjoncteur principal dans le coffret tarif jaune ES à la limite de propriété, et la dérivation depuis le tableau général basse tension vers le nouveau et décomposé comme suit :

- mise en place d'une armoire univers 1100x800 : 5 960,00 € HT
- dérivation depuis le tableau général basse tension vers le nouveau bâtiment : 6 120,00 € HT

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B057-12-2016

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2016-12 PORTANT SUR LA FOURNITURE DE
12 CAISSONS AMOVIBLES POUR LES DECHETERIES**

LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

1° APPROUVE la conclusion du marché N°2016-12 de fourniture et livraison de 10 caissons 30 m3 et 2 caissons de 8 m3 dans les conditions suivantes :

- Attributaire : LOCATELLI EUROCONTAINERS SPA - Via Toscana 2/4 -24055 Cologno Al Serio (GB) -Italie
- Forme du marché : procédure adaptée
- Prix du marché : 52 277 € TTC

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B058-12-2016

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE - BAREME « E » DE L'ECO-ORGANISME ECO-EMBALLAGES ET DES CONTRATS DE REPRISE LIES

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 21 décembre 2010 portant agrément de la société Eco-Emballages ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages, dans les conditions prévues par le décret n°92-377 du 1^{er} avril 1992 ;
- VU** la délibération du Bureau n°15/04/2011 en date du 14 juin 2011 portant approbation de la signature du contrat « Contrat pour l'action et la performance » - Barème E avec l'éco-organisme Eco-Emballages ainsi que des contrats de reprise avec les sociétés THERMAL CERAMICS, COVED, VALORPLAST, OI MANUFACTURING France et SENerval ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT que la date initiale de fin de ces contrats était fixée au 31 décembre 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de les prolonger d'une année afin de couvrir la période de transition correspondant à l'année 2017 puisque les pouvoirs publics n'ont pas encore désigné la/les sociétés agréées chargées d'organiser la filière de collecte séparée et de traitement des déchets d'emballages ménagers ;

1° APPROUVE La conclusion d'un avenant prolongeant d'une année les contrats suivants :

- « contrat pour l'action et la performance » - barème E avec Eco-Emballages
- reprise des papiers/cartons non-complexés : THERMAL CERAMICS et COVED
- reprise des papiers/cartons complexés : COVED
- reprise de l'acier issu de la collecte séparée : COVED
- reprise de l'aluminium issu de la collecte séparée : COVED
- reprises des bouteilles et flacons en plastique : VALORPLAST
- reprise du verre en mélange : OI
- reprise de l'acier issu des mâchefers : SENerval
- reprise de l'aluminium issu des mâchefers : SENerval

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents	: 5		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2016

DELIBERATIONS :

- N°B055-12-2016 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2016
N°B056-12-2016 : Avenant n° 1 au marché n°2015-07 portant sur le lot n°12 « électricité »
N°B057-12-2016 : Attribution du marché n°2016-12 portant sur la fourniture de 12 caissons amovibles pour les déchèteries
N°B058-12-2016 : Avenant de prolongation du contrat pour l'action et la performance – barème « E » de l'éco-organisme Eco-Emballages et des contrats de reprise liés

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	